

complet, à ce sujet, qu'il ne me paraît pas nécessaire d'insister.

La *serpentinaire de Virginie* (*) se place à côté du quinquina, au point de vue des propriétés antiseptiques, et il est sans doute regrettable que ce médicament, si usité à ce titre au siècle dernier, soit tombé aujourd'hui dans une sorte de désuétude. On l'employait dans toutes les fièvres dites putrides ou adynamiques, les angines malignes, les varioles noires, etc. L'association de la serpentinaire au quinquina, dans les cas que je viens de spécifier, aurait sans doute une réelle utilité.

ARTICLE IX. — ANTISEPTIQUES ACIDES

Kunckel avait remarqué, dans son laboratoire, que les acides arrêtent les fermentations; c'est cette donnée chimique qui a conduit à employer les boissons acides à titre d'antiseptiques. Les cliniciens ont-ils été amenés à cette pratique par l'expérience? On ne saurait le dire, mais le fait clinique est bien établi. Sydenham faisait, on le sait, dans les fièvres graves et dans les varioles compliquées, un très-grand usage de la limonade sulfurique [370]. C'était surtout à titre de moyen défervescent qu'il l'employait (voy. t. I., p. 745); mais ses propriétés antiseptiques devaient aussi intervenir dans les résultats qu'il en obtenait. Les maladies à cachet septique s'accompagnant très-souvent d'hémorrhagies passives, on comprend que les fièvres qui ont ce caractère indiquent, à plusieurs titres, l'emploi des acides minéraux (**).

ARTICLE X. — ALCOOL

L'action antiseptique de l'alcool [85 à 93] n'est pas douteuse.

(*) 912. La poudre de racine de *serpentinaire* s'emploie aux doses de 1 à 2 gram.; en décoction, on élève cette dose à 4 gram. Ce médicament se trouve associé au quinquina dans une potion du Formulaire des hôpitaux, contenant: 8 gram. de serpentinaire; 5 gram. d'extrait de quinquina gris; 5 gram. d'alcoolé de quinquina gris; 30 gram. d'acétate d'ammoniaque; 5 gram. d'eau de fleurs d'oranger; 30 gram. de sirop simple, et 110 gram. d'eau bouillante, dans laquelle se fait l'infusion de la serpentinaire. On peut y ajouter 50 centigr. de camphre. (Jeannel, *Formulaire offic. et magistral*, p. 221.)

(**) 913. On peut, dans ce cas, prescrire une limonade minérale au quinquina, ainsi formulée: écorce de quinquina jaune concassée, 20 gram., en décoction dans 900 gram. d'eau; ajoutez acide sulfurique (densité de 1,84 marquant 6° B.), 2 gram.; sucrez avec 50 gram. de sirop de quinquina et 50 gram. de sirop d'écorce d'oranges amères.

Son emploi pour la conservation des matières organiques est basé précisément sur cette action. L'alcool tue les organites ou leurs germes et s'oppose, par suite, à l'altération des liquides de l'économie et aux faits de septicémie.

De là l'usage de l'alcool à titre d'antiseptique, dans le pansement des plaies. « L'alcool, dit à ce propos J. Rochard, dans le beau livre qu'il a consacré à l'histoire de la chirurgie contemporaine, avait été employé dans ce but par les chirurgiens de tous les temps. A. Paré, Dionis, Percy, Larrey, en connaissaient les avantages, et le peuple ne les avait jamais perdus de vue. Tous les baumes et les vulnéraires doivent leurs principales propriétés à l'alcool, depuis le baume Chiron (*) jusqu'à la teinture d'arnica [91], que les gens du monde considèrent encore comme une panacée, et à l'eau-de-vie camphrée [134], que les livres de Raspail ont mise à la mode dans certaines classes de la société. Ce fut donc sans surprise que l'Académie des sciences accueillit, en 1859, un mémoire dans lequel Batailhé et Guillet rendaient compte de leurs expériences sur l'emploi en chirurgie de l'alcool et des composés alcooliques. Lestoquoy (d'Arras) en 1848, et le professeur Dolbeau en 1859, y avaient eu recours avant eux, mais sans y attacher une grande importance, et le mémoire de Batailhé et Guillet avait lui-même passé à peu près inaperçu, lorsque, en 1863, Nélaton adopta ce mode de pansement à l'hôpital des Cliniques; les résultats en furent très-satisfaisants.... Ils furent portés à la connaissance du public par deux internes de ce service, Chedevergue et de Gauléjac... A la suite de ces publications l'usage de l'alcool se répandit encore plus rapidement que celui des poudres désinfectantes. » (J. Rochard, *Histoire de la chirurgie française au XIX^e siècle*; Paris, 1875, p. 649.)

Les essais de Marc Sée, communiqués à la *Société de chirurgie* en décembre 1866, n'ont pas eu un moins bon résultat; et tout récemment un médecin belge, Borlée, a fait ressortir les bons effets du traitement alcoolique des plaies et lui a attribué la supériorité sur la méthode antiseptique de Lister dont nous avons parlé plus haut. (*Bullet. de l'Académie de méd. de Belgique*, 1876.)

En 1871 Thomas Cooke a démontré aussi les avantages de ce pansement à l'alcool, dans le cas de blessures ou de plaies atoniques, et d'après des faits observés par lui dans le service de

(*) 914. Le baume Chiron ou de Lausanne contient de l'huile d'olive, de la térébenthine, de la cire jaune, de l'orcanette, du baume du Pérou et du camphre.

Nélaton, Marc Sée, Dolbeau, etc. (Th. Cooke, *the Alcoholic treatment of wounds and atonic sores, in the Practitioner*, t. VIII, p. 284.)

Un médecin anglais, Rob. Barnes, a insisté, avec raison, sur les propriétés antiseptiques de l'alcool employé à l'intérieur, et a pensé qu'on pouvait le donner avec avantage dans toutes les maladies zymotiques (fièvre typhoïde, choléra, fièvre puerpérale, etc.). Il recommande de l'associer à l'acide carbolique ou phénique, dont les propriétés antiseptiques sont confirmatives des sciences. (*The Lancet*, 1867.)

ARTICLE XI. — ACIDE SALICYLIQUE

L'acide salicylique [788] a été employé, dans la fièvre typhoïde, à double titre, comme défervescent et comme antiseptique. M. Gueneau de Mussy y a eu recours (*), et avec succès, pour remplacer cette dernière médication.

ARTICLE XII. — CHARBON DE BOIS

Convenablement préparé, le charbon de bois est encore une substance qui peut rendre de très-grands services comme antiseptique. On sait la curieuse propriété qu'il possède d'absorber les gaz, propriété signalée à la fin du siècle dernier par Lowitz et Th. de Saussure. L'intensité du pouvoir absorbant varie suivant l'espèce de charbon; elle est d'autant plus considérable que le charbon provient d'un bois plus léger et plus poreux.

Le charbon de buis absorbe trente-cinq fois son volume de gaz acide carbonique; celui de tilleul, de bourdaine, de peuplier, etc., absorbent les gaz d'une manière encore plus énergique. C'est ce dernier que Belloc et, après lui, Patissier (*Patissier, Rapp. à l'Acad. de médecine*, 1850) ont préconisé dans le traitement des affections nerveuses gastro-intestinales, mais sans avoir eu, ni l'un ni l'autre, chose remarquable, la pensée que ce médicament s'adressait uniquement à l'un des éléments morbides de l'affection, à savoir: la flatulence. Et de là vient que les observations publiées embrassent des formes variées de dyspepsie et de gastralgie. Nous croyons, pour notre compte,

(*) 915. La formule employée par Gueneau de Mussy est la suivante: acide salicylique 1 gram. dans 500 gram. d'une limonade de citron édulcorée au sirop de gomme et additionnée de 10 gr. d'alcool. (*Gaz. heb.*, 1877, p. 102.)

et quoi qu'on en ait dit, que le charbon de bois est un moyen de plus dans le traitement des affections de l'estomac; que son indication est posée toutes les fois qu'il y a de la flatulence, mais qu'il ne saurait être considéré comme une panacée de ces affections, si complexes dans leur étiologie et si variées dans leur forme. Le charbon de Belloc, préparé en vases clos dans des cylindres de fonte chauffés au rouge blanc, et soigneusement lavé ensuite, contient 45,60 % d'humidité, 52 de carbone et 2,40 de cendres; il est extrêmement poreux et il a, par suite, un pouvoir considérable d'absorption. On l'emploie à la dose de une à quatre cuillerées à bouche par jour, avant ou après le repas, en ayant soin d'humidifier la poudre, au préalable, et de boire un verre d'eau pour que des parcelles de charbon ne restent pas adhérentes aux dents. Ce médicament, qui peut aussi être pris en lavement (*), dissipe les flatuosités, et, en agissant comme corps réfractaire à l'action digestive, il combat efficacement la constipation, qui est si commune chez les gastralgiques. On pourrait, avec avantage, associer la magnésie calcinée au charbon.

Nous venons de parcourir les principaux agents de la médication antiseptique et nous lui avons donné des développements en rapport avec l'importance extrême qu'elle a prise à notre époque. Sans doute il y a encore, en cette matière, bien des affirmations qui attendent leurs preuves, bien des théories aventureuses dans lesquelles l'imagination va au delà des faits; mais qui ne sent cependant que quelque chose de nouveau et d'important se lève sur l'étiologie et, par suite, sur cette partie de la thérapeutique qui s'occupe particulièrement des indications étiologiques, celle dont je traite en ce moment. J'aurais été bien mal compris, ou plutôt j'aurais bien mal exposé ma pensée, si on pouvait conclure de ce qui précède que je considère l'organisme comme passif dans la réalisation des maladies septiques, aussi bien que dans les actes thérapeutiques qui les combattent; cette conception de l'organisme, *territoire de chasse* sur lequel l'antiseptique

(*) 916. On peut prescrire un lavement ainsi formulé:

℥ Poudre de charbon de Belloc....	2 à 3 cuillerées à café.
Eau de chaux.....	2 cuillerées à bouche.
Infusion de camomille.....	250 gram.

En agitant la seringue au moment de donner le lavement et en se servant d'une canule à calibre et à trou terminal assez gros, on maintient la suspension du charbon dans le liquide. J'ai employé souvent avec avantage cette formule.

poursuit la pullulation des organites, et a tout fait quand il les a détruits, serait antimédicale si l'on ne voyait que ce but à rechercher; elle serait de plus décevante, car la septicité générale, à l'inverse de la septicité locale, échappe à l'action *suffisante et sûre* des antiseptiques; il y a là une indication sans doute, mais qui n'exclut aucune de celles qui procèdent des expressions morbides si diverses d'un organisme sentant, consentant ou résistant, et qui, dans l'un ou l'autre cas, accuse, avec la spontanéité, l'unité de ses opérations. Je n'ai pu ni voulu dire autre chose.

LIVRE TROISIÈME

NEUTRALISANTS DES VIRUS

On nomme *virus* des principes engendrés par des organismes spécifiquement malades et qui, pénétrant dans des organismes sains *consentant à leur action*, y développent une maladie semblable à celle qui les a produits et fournissant, elle aussi, un virus pareil à celui d'où elle procède. Toutes les maladies contagieuses vraies (pour en distinguer les parasitaires ou pseudo-contagieuses) procèdent d'un virus, découvert ou à découvrir, mais que, même dans ce dernier cas, l'esprit saisit avec autant de certitude que si les sens lui en révélaient la réalité. Les virus, nés spontanément, à l'origine, paraissent encore aptes, pour quelques-uns, dans des circonstances très-rares, à éclore par hétérogénie; ils procèdent parfois d'une sorte de transformation des miasmes en virus par la spontanéité de l'organisme, et sous l'influence de conditions encore inappréciées. Quelle est la nature des virus? On ne saurait répondre encore à cette question, mais la vieille doctrine étiologique, qui les rattachait à des germes animés, reprend crédit de nos jours, et les recherches ingénieuses de Chauveau sur le virus vaccin, en démontrant que la portion filtrée de la lymphe vaccinale est inerte, tandis que la portion restée sur le filtre et contenant des éléments figurés est seule active, ouvrent sur la nature animée des virus des perspectives nouvelles. On peut, en effet, conclure, avec une pleine assurance, de la nature d'un seul virus à celle de tous les autres et affirmer que la nature n'a pas créé aux virus deux modes différents d'activité si elle leur a assigné deux origines possibles.

Combien peut-on, dans l'état actuel de la science, admettre

de virus? Autant, à mon avis, qu'il y a de maladies contagieuses, que la contagiosité soit leur caractère constant, essentiel, ou qu'elle ne soit qu'un caractère éventuel qu'elles revêtent ou dont elles s'affranchissent. Au premier groupe se rattachent: les virus syphilitique, rabique, morveux, exanthématiques, charbonneux, diphthérique; au second, les virus issus de miasmes et qui sont le principe des maladies infecto-contagieuses (choléra, typhus, fièvre jaune, etc.).

Nous allons étudier dans cet ordre les médications qui se rapportent au fond même des diverses maladies virulentes.

CHAPITRE PREMIER

Virus syphilitique

On a tout nié et tout affirmé en médecine; aussi ne faut-il pas s'étonner que l'existence du virus syphilitique ait été contestée. Il appartenait à l'école broussaisienne et à l'école morgagni-rasorienne, héritière de sa doctrine pathogénique, mais non pas de la monotonie de sa thérapeutique unitaire, de produire des propositions de la nature de celles-ci: le virus syphilitique n'existe pas; les accidents vénériens primitifs sont le résultat de l'irritation; les accidents secondaires ou consécutifs ne dépendent que de la sympathie qui existe entre les parties génitales et les autres régions du corps; il n'y a pas de maladie vénérienne héréditaire; le mercure n'a aucune influence avantageuse sur les accidents vénériens; son usage développe au contraire des désordres qu'on a faussement attribués à la maladie elle-même. Ces idées systématiques de Guthrie, Carmichaël, développées chez nous par Richond des Brus, Devergie aîné, Desruelles, ont été attaquées avec une grande force de conviction et de talent par Lagneau, et il n'en reste plus aujourd'hui que le souvenir. La syphilis est et restera le type des maladies virulentes, exigeant par suite un *traitement spécifique* qui s'adresse à sa *cause spécifique*, sans préjudice des médications diverses que les éléments morbides complexes qu'elle fait surgir peuvent indiquer.

Les hydrargyriques, les iodiques, les bromiques, les auriques, les platiniques, les chromiques, le permanganate de potasse, diverses substances végétales réputées antisiphilitiques, diverses eaux minérales et quelques moyens diététiques autant